

APPEL D'OFFRE

Conseillère ESF- H/F - CDI- Temps complet

Date de prise de poste : 16/09/2024

Date de limite de réception des candidatures : 31/07/2024

Pôle **SOCIO-JUDICIAIRE**- Service **AEMO** Secteur **NICE OUEST**

Rémunération selon le diplôme et l'ancienneté acquise, sur la base des justificatifs remis et dans le respect des dispositions de la CCN66. A titre d'exemple pour le présent poste 1 ETP) : De 2096 € en début de grille à 2727 € avec 11 ans d'ancienneté, salaire mensuel **brut** incluant l'indemnité des métiers socio-éducatifs, dite « SEGUR ».

Missions

Au sein d'un service du service d'Action Educative en Milieu Ouvert, vos missions seront :

- Favoriser l'accès aux droits et mettre en œuvre avec la famille des réponses adaptées à ses difficultés sociales et matérielles
- Etudier et favoriser l'autonomie d'action de la famille auprès des institutions en lui proposant un accompagnement adapté dans des démarches administratives et sociales
- Contribuer à l'échelle de l'équipe, à l'analyse des situations familiales et à l'élaboration des projets d'interventions éducatifs prenant en compte les réalités matérielles et sociales, les difficultés relatives à la santé et l'hygiène, le logement, le budget et le surendettement éventuels des familles
- Etre en lien partenarial avec les acteurs institutionnels qui peuvent apporter leur aide aux accompagnements des familles, notamment avec les référents des MSD, les partenaires du logement social, les associations de quartier et les centres sociaux.

Conditions d'exercice

- Etre titulaire du diplôme d'état de Conseillère en Economie Sociales et Familiales ou être titulaire du diplôme d'état d'Assistant (e) de Service Social.
- Etre **IMPERATIVEMENT** titulaire du permis de conduire

Profil souhaité

Qualifications et compétences

- Qualité relationnelle, sens de l'écoute, Qualité rédactionnelle indispensable.
- Maîtrise de l'outil informatique
- Souci du travail partagé et pluridisciplinaire.
- Dynamisme, rigueur engagement et créativité. Sens de l'organisation.

Nos Avantages

- Congés payés : 5 semaines annuelles légales, 18 jours de congés supplémentaires dit « trimestriels » à prendre au cours du trimestre d'acquisition, congés d'anciennetés en sus à partir de 5 ans de présence au sein de l'association
- Prise en charge des abonnements aux transports en commun à hauteur de 70% pour le trajet domicile-travail
- Entre autres dispositions favorisant la conciliation vie pro / perso : possibilité de télétravail, jours enfant malade, mise en œuvre effective du droit à la déconnexion
- Mutuelle d'entreprise (pour le socle de base salarié, participation à hauteur de 70% par l'employeur)
- Possibilité d'ouvrir un Compte Epargne Temps

Candidature (CV et lettre de motivations) à adresser à l'attention de Mme THIRIET, Directrice du Pôle Socio-Judiciaire, à l'adresse mail suivante : pole.socio-judiciaire@montjoye.org